



Contester un avertissement travail

Par **labbe_old**, le **19/12/2007 à 15:13**

Bonjour à tous!rnrnje travaille dans une société depuis bientôt 6 mois et je viens d'apprendre par mon responsable technique que j'allais recevoir un avertissement pour mon travail mais je ne connais pas le contenu de cet avertissement...rnrnMa question est la suivante dois-je accepter ce recommandé alors que je suis en vue de contester cet avertissement qui est pour ma part non fondé car j'effectue mon travail convenablement ?rnrnMerci par avance de vos réponses.

Par **ly31**, le **19/12/2007 à 18:26**

Bonsoir,rnrnVous attendez une lettre A.R. pour un avertissement, je vous informe que si vous n'allez pas chercher ce courrier en A.R., c'est comme si vous l'aviez reçurMaintenant, vous pouvez toujours contester un avertissement !rnrnUn conseil, si vous êtes convoqué au bureau de votre employeur, choisissez un employé syndicalisé de préférence ou une autre personne si vous n'avez pas de syndicatrnrnIl faut savoir que cette personne sera présente, uniquement pour écouter les dires des uns et des autres et pourra témoigner par la suiteJe vous souhaite bon couragernrny31